

Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
CH-2882 Saint-Ursanne

t +41 32 420 48 00
f +41 32 420 48 11
secr.env@jura.ch

Distribution par courriel uniquement :

- Aux autorités communales jurassiennes (y compris Moutier)
- Aux syndicats d'approvisionnement en eau potable
- Aux syndicats d'évacuation des eaux usées

Saint-Ursanne, le 18 juin 2021

Plan sectoriel des eaux - PsEaux 2030

Mise en consultation du module 5 - Catalogue de mesures

Madame la Maire,
Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur,

La gestion des eaux est, tant en milieu naturel que construit, une tâche quotidienne importante des autorités communales et cantonales. L'amélioration de la qualité des eaux, la protection contre les crues, la préservation de la biodiversité aquatique et l'approvisionnement en eau potable sont autant de thématiques pour lesquelles de nombreuses actions doivent encore être mises en œuvre, dans des horizons de temps variables.

Afin de disposer d'une vision globale et de réaliser les objectifs fixés pour les dix prochaines années à venir, un premier plan sectoriel des eaux a été rédigé au niveau cantonal. Ce plan sectoriel, nommé PsEaux 2030, est composé de cinq modules :

- Module 1 : état des lieux et objectifs (cours d'eau, eau potable et assainissement)
- Module 2 : analyse et actions sur les cours d'eau – Bassin versant du Doubs
- Module 3 : analyse et actions sur les cours d'eau – Bassin versant de l'Allaine
- Module 4 : analyse et actions sur les cours d'eau – Bassin versant de la Birse
- Module 5 : catalogue des mesures, coûts et financement, vision 2030

Mise en consultation du module 5

En charge de l'adoption du PsEaux, le Gouvernement a récemment validé les modules 1 à 4, et demandé à ENV de procéder à une consultation des communes et syndicats de communes pour le module 5. Au vu des tâches imposées aux communes par la législation cantonale, il apparaît en effet indispensable de procéder à cette consultation restreinte. Une consultation plus large n'est pas requise ni judicieuse pour cet outil de planification stratégique des actions des collectivités publiques.

Vous trouverez à l'adresse <https://www.jura.ch/DEN/ENV/Eaux/Plan-sectoriel-des-eaux.html>, les cinq modules du PsEaux, ainsi qu'un tableau de consultation pour le module 5.

Séances d'information

Les documents du PsEaux comportant au total près de 200 pages, deux séances sont proposées pour vous soutenir dans la prise de connaissance du dossier et l'élaboration de vos prises de position :

- **Mardi 24 août de 16h à 18h : séance Eau potable / eaux souterraines**
→ Mesures du module 5 liées aux objectifs A (partiel) et B du PsEaux
- **Mardi 31 août de 16h à 18h : séance Cours d'eau + Assainissement**
→ Mesures du module 5 liées aux objectifs A (partiel), C, D et E du PsEaux

Ces deux événements serviront à passer en revue les différentes mesures prévues dans le PsEaux et à zoomer sur les quelques mesures qui n'ont encore que peu ou pas fait l'objet d'échanges entre acteurs cantonaux et communaux. Une plage importante de questions-réponses est prévue lors de chaque séance.

La faisabilité de ces séances en présentiel n'étant pour l'heure pas totalement acquise, nous vous prions de nous communiquer d'ici le 15 août 2021, par courriel à francoise.friche@jura.ch, les noms, prénoms et courriels des participant-es à chacun des deux événements. Pour information, si la réalisation en présentiel est confirmée, les séances auront lieu dans le grand auditorium de l'école de commerce (Division commerciale), rue de l'Avenir 33 à Delémont.

Délai de consultation

Les prises de position sont à retourner d'ici le 30 septembre 2021 également par courriel à francoise.friche@jura.ch.

En vous remerciant par avance pour votre bonne collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Patrice Eschmann
Chef d'office



Copies : - SCAV (participation à la séance du 24.8)
- ECR (participation à la séance du 31.8)
- DEN